

Identification: S2223-COHE-ENV-2

Enveloppe: "Courses pour le week end membres"

Somme initiale :

400.- CHF

Le 31.03.2023 à Lausanne.

Secretariat général :

**Basile Morier** 

Somme finale: 444, 40 CHF

124,30

Le 03/04/23 à Lausanne

Basile Morier

Secretariat général

TAVERNIER Clara

# **MIGROS**

Societé Coopérative Migros Vaud M EPFL Tel. 058 573 37 20

Désignation article Bio couscous 500g Jus de citron intens. MClass raisins sult Linsoft Jumbo 56X10	<b>Quant</b> , 5 2 4	Prix 3.50 1.20 1.50 4.80	Rabeis	Total 17.50 2.40 6.00 4.80	
Total CHF Espèces CHF Rendu munibaie Tutal en EUR			:	. <b>70</b> 50.00 19.30 34.11	
# Munéro TVA Gr TVA% 1 2.50 % 2 7.70 %		CHE-105 Total 25.90 4.80		TUA TVA 0.63 0.34	

Merci de votre confiance



### Pour moi et pour toi.

### Ecublens

Article	Quant	Prix	Action Tutal
Mutti Conc. 140G	2	2.10	1,20 0
PG Café soluble fort	1	3.90	3.90 0
Chips salé.350g	1	3.50	3.50 0
Chips papr. 350g	1	3,50	3,50 0
Havelaar jus d'anama	1	8.60	8.60 0
bière Lager bte 24x5	3	13.20	39,60 1
Chardonnay Oc BlB	1	11.95	11.95 1
Syrah Pays Oc B1B	1	10.95	10,95 1

SUMME	UMF .	80.20
Espèces		100.00

Laherea	fort*no
RetourCHF	-13.00

COOP	SOCTETE	COOPERATIVE,	CHL = 116.311.185	TVA
CD	TVA %	101AL	TVA	
0	2.50	23.70	0.58	
1	7.70	62,50	4.47	

whre d'articles	achetés	
-----------------	---------	--

11

No SUPERCARD: 2501******1911		
ANCIENS POINTS	SOLDE	4567
SOUS-/TOTAL EXCL! 86.20	86	
SUPERPOINTS SUR ACIIAT	86	
NOUVEAUX POINTS	SOLDE	4653

Vous recevez physiquement des points Tro	
Spring	17
Trophée	8

Servi par Mme Maillard

Merci beaucoup pour vos achats



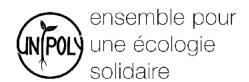
31,03,23 09:35 01304 00347850 004 0001967

## ALIGRO

Av. de la Concorde 6, 1022 Chavannes-près-Renens Tél. 021 833 36 00 CHE-105.868.205 TVA

Facture N°	1-7-1704345		F
31.03.2023 10:15.	45 Sam B		
399098 - Particulle			2
Chavannes-près-R			
Qte Emb %	PU H.T. Dépo	ot TVA T	otal TTC
1			- 1
	Spiritueu		
Havana Club Añejo	3 Años 40% 70	7.7	47 (0
2 81 Gin Gordon's Lond	22.10 Ion Dry 37.5% 71		47.60
DT 11	14.76	7.7	15.90 A
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
	minerales -	7	ops
Sirop Fruit de la Pa BT	assion Morand 1	1	
1 11	4.98	2.5	5.10 A
Sirop Gingembre 1	Aorand 1		
1 11	4.98	2.5	5.10 A
Sirop Violette Mort	and 11		
1 10	7,51	2.5	7.70 A
Lice Tea Lipton Len	non 1 l 1,50	2.5	9.20
1 6i.T	, , , , , , ,		3.20
	Alimentatio	711	
Pâte à Tartiner Loi 180	tus 400 gr 4 79	2.5	4,40
Bauillon de Légume		h . H	7.70
BE 20	13.27	2.5	13,60 A
	s et légume		19100 11
4.	s er leðritte	29 II ØI 9	
Courgette en gros kG 5			
	1.00	2.5	9.25
Carotte sachet 2 k	-		
	2.39	2.5	7.35
No	on-food - lo	isirs	
Scotch Ruban de N	lasquage 24 mm	1 x 50 m	0.70
9 RL	2.69	/ . / 	8.70
Empallag	es / retour (	empalla	ges
Calsse IFCO Pliable	10		
1 1	1.50	0.0	1.50
Rabais total	l	10	7.22
	1		
Total TTC		13	5.40
Comp	otant	20	00.00
Rend	lu	-(	64.60
Tau		TVA	TTC
Consigne 0.0		0.00	0.00
Total TVA à 0.0		0.00	1,50
Total TVA a 2.5		1.50	61.70
Total TVA à 7.7		5.16	72 20
Totaux	128.73	9.67	135.40
2.4		1	,

Montant hors consignes, bons et refours: CHF 133.90



### Courses week end membres

Afin de garantir la qualité de ses activités, l'association Unipoly permet à ses membres de faire des dépenses en espèces au nom de l'association. Le montant est alors préparé sous forme d'enveloppe ou de fond de caisse et la différence des montants initiaux et finaux est alors justifiée par diverses pièces justificatives qui doivent être fournies à la trésorerie générale de l'association. Ces pièces justificatives doivent prouver que les dépenses ont bien été engagées afin d'aider l'association dans son but.

Le document présent témoigne d'une irrégularité dans les pièces justificatives présentées pour les dépenses engagées sous le nom « Courses week end membres ». Dans de tels cas, et en l'absence de directives précises sur les mesures à prendre, le présent formulaire sert de confirmation quant à la nature et le but des dépenses engagées sous le nom «Courses week end membres ».

Par leur signature du document présent, Basile Morier membre d'Unipoly association pour laquelle les dépenses ont été engagées, et Sylvain Seneclauze, secrétaire général·e de l'association Unipoly, confirment que les dépenses engagées sous le nom « Courses week end membres » l'ont été dans le but de servir l'association et de ce fait doivent être sujettes à un remboursement.

Descriptif des objets présents dans l'ensemble des pièces justificatives pour la dépense:

- 1. Achat de lait d'amandes et d'avoine
  - (a) Pour un total de 22,8 CHF
  - (b) Dépense engagée par Basile Morier.

La trésorerie générale de l'association Unipoly reconnait ainsi devoir la somme de **22.8** CHF à Basile Morier

#### Le 06.04.2023 à Lausanne.

Le·la membre d'Unipoly

Basile Morier

Le·la secrétaire général·e d'Unipoly

Sylvain Seneclauze :